



**A.V.E**

**ASSOCIATION VENELLES ENVIRONNEMENT**

**12 Rue de l'Orée – 13770 Venelles – Tél : 04 42 54 15 02**  
*Association agréée pour la protection de l'environnement  
pour la commune de Venelles*  
**Adresse E mail : venelles.environnement@gmail.com**

*Venelles Mars 2014*

## **Libre Blanc présenté par l'Association Venelles Environnement**

### Contexte

Les très nombreuses difficultés rencontrées par notre association depuis plus de 5 ans doivent être présentées. Nous pensons à nos adhérents ainsi qu'à de nombreux Venellois qui nous ont accompagnés dans les manifestations et rencontres que nous avons organisées ces dernières années, sachant que de nombreux leurres (Duperie, Illusion, Imposture, Tromperie (Dictionnaire Petit Robert édition 1967)) nous ont été présentés par la commune durant cette période.

L'obtention et l'accessibilité des dossiers administratifs et techniques : ils nous ont été transmis après un parcours du combattant inacceptable, et la plupart des dossiers sollicités n'ont pu être consultés, ceci suite à un refus des administrations et/ou des politiques. Quoi qu'il est vrai aussi qu'il nous est arrivé, mais dans un petit nombre de demandes, de recevoir les documents après leur non actualité... (Volonté politique ou prouesse des administrations ?).

C'est aussi en raison de l'absence de réponses des administrations (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté du Pays d'Aix (CPA) ainsi que de la presque totalité des élus de notre commune de Venelles, que nous proposons ce livre blanc. Nous n'en attendons aucune réponse car ce n'est pas le rôle de notre association de rentrer dans la campagne municipale, mais de dire simplement les choses.

### **Pourquoi un libre blanc ?**

Ce livre blanc a été réalisé avec quelques adhérents et amis de notre association. Il a bénéficié de nombreux entretiens et interviews de personnalités Venelloises qui nous ont souvent accompagnés dans nos démarches.

Nous voudrions par ce livre Blanc limiter la gabegie et l'inflation de vocabulaire utilisé par les "Khmers Verts" qui depuis 4 à 5 ans nous transmettent ordres, convocations et autres invectives (discours agressifs (Petit Robert)) par mail. Véritable Petit Livre vert de la pensée Unique, et ceci sans qu'il y ait une relation directe avec les problèmes que nous souhaitons prendre en charge.

Par exemple, nous avons été surpris par l'impérialisme verbeux de l'Association du Grand Site Sainte Victoire (financement Conseil Général) qui dans sa phase de création, comme dans sa phase d'exécution, n'a jamais eu de contacts avec les

associations venelloises. Il en est de même à Venelles quand la commune propose une Journée Environnement sans prendre contact avec les associations existantes. Mais ce n'est pas un cas isolé, est c'est bien l'objet de ce livre blanc.

## **La région et notre commune**

Le préfet de région a accordé à deux associations Venelloises une homologation (environnement) afin de leur permettre d'être acteurs et partenaires (AVE, et le CIQ (Comité d'Intérêt de Quartier)). Ces décisions font l'objet de décrets publiés par la Préfecture de région.

Or nous n'avons jamais été informés des dossiers et des sujets que cette administration régionale a traités. Il nous est arrivé de découvrir dans le journal "**La Provence**" des avis d'enquête publique concernant les sujets correspondants à notre homologation préfectorale, c'est le cas d'école de "La charte d'environnement de la région PACA", qui a été réalisée par des fonctionnaires et quelques élus ou associations financées par la région.

Nous avons reçu des invitations sans contenu la veille pour le lendemain, et le matraquage de textes partisans de l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) dont la totalité des questions que nous leur avons adressées n'ont pas fait l'objet de la moindre réponse ; posture legaliste ou impérialisme urbain, que faire avec des parasites et des pollueurs d'environnement !!!

Nous avons reçu de L'ARPE des demandes de participation à ces conférences sur les risques naturels majeurs. L'ARPE nous a toujours expliqué comment abandonner nos biens, cette agence n'a jamais répondu malgré plusieurs relances sur la responsabilité pénale des administrations et des élus dans leur incapacité de mettre en œuvre des aménagements de protection pourtant largement étudiés (et financés par nos impôts) par des sociétés qui ont répondu et satisfait à leur demande d'étude. Mais voyons la suite ...

## **Le Conseil Général**

Comment de pas parler de la succession d'erreurs accumulées par les services du département et par les Elus dans le saccage de la protection de l'environnement et du patrimoine Venellois concernant la protection des platanes bicentennaires du "Grand Puits" où les services départementaux reconnaissent qu'ils n'ont pas respecté La Charte de l'Environnement du département (il y a encore deux autres chartes) pour qu' une nouvelle fontaine soit réalisée sur financement municipal, et que sa mise en eau soit financée par le porteur de projet d'aménagement. Mais une fois encore on constatera que les chartes d'environnement ne font l'objet d'aucune emprise de poursuite juridique et que leur finalité est plus adaptée à un discours du politiquement correct.

Que dire des études qui sont référencées et/ou citées dans des rencontres et invitations qui ne sont disponibles que pour les fonctionnaires départementaux ou certains Elus, et ne peuvent être transmises aux associations.

Est-il possible de rêver et de demander aux services départementaux de s'appuyer sur les associations locales pour participer aux réflexions concernant notre commune ? Malgré plusieurs courriers qui n'ont jamais bénéficié de la moindre réponse informant de notre disponibilité à participer à une étude ou une action.

Nous avons pu participer à une étude sur les argiles gonflantes concernant notre commune (informés par La Provence) où les services techniques départementaux en charge de l'étude avaient oublié de prendre en considération des déclarations de risques naturels de la Préfecture, et de collecter les données cartographiques dont elle a la charge depuis plusieurs années, amateurisme administratif ou promotion via le Conseil Général de nouveau programme informatique ....

### **CPA (Communauté d'agglomération du Pays d'Aix)**

Rappelons que les Communautés d'Agglomérations ont été créées suite à un vote par l'Assemblée Nationale et le Sénat en juillet 1999 (loi Chevènement) sans aucune discussion.

On note aussi le pouvoir du Préfet de Région dans l'organisation et les adhésions des communes et la répartition des fonctions qui été attribuées à la CPA d'une part, et aux communes d'autre part.

Si la CPA a développé un service en lien avec le développement durable, elle a rédigé une charte de développement durable (sans contrainte pour les fonctionnaires ni pour les politiques) pleine de bonnes intentions mais déconnectées, nous semble t-il, de la réalité des communes.

Elle a donc identifié des priorités appuyées par des politiques, puisque les réunions où les associations été invitées à apporter leurs commentaires ont eu lieu après le vote en assemblée communautaire du programme. Ceci permettant à certains fonctionnaires de nous confirmer que le texte était définitif et ne pouvait être modifié (marché de dupes ou poudre aux yeux ?) (CQFD *Ce Qu'il Fallait Démontrer*)

L'évolution des politiques de décentralisation imposées par Bruxelles et suivies par les gouvernements ont généré une structure intermédiaire (loi Chevènement de décentralisation 9/07/1999) qui participe au financement de la commune à hauteur de 40 voire 60% suivant les dossiers. Nous avons fait l'erreur de croire que ces structures étaient transparentes en matière d'environnement et qu'il nous fallait bien exprimer nos questions pour avoir une information et une réponse .....

Erreur que nous avons apprise à nos dépens puisque un fonctionnaire de la CPA pouvait nous inviter, nous convoquer à une réunion, mais qu'il n'avait aucune obligation de répondre à une association fût-elle agréée.. et que pour les investissements communaux financés par la CPA, il fallait solliciter le maire pour qu'il puisse donner les instructions à ses services (notre association est préposée à cirer les bottes au nom de la transparence).

Nous prendrons par exemple une journée d'évaluation de la Charte d'Environnement CPA (décembre 2012) à laquelle nous avons été invités avec un déjeuner offert. Comédie de dupe, car le cabinet en charge de l'évaluation des programmes notait lui-même ses propres commentaires (tout va bien madame la marquise). Il nous a été impossible de faire des commentaires sur les dossiers présentés où nous avons une expérience pour ne pas dire expertise (par exemple Bâtiments Durables Méditerranéens Site internet : <http://www.polebdm.eu/>, lié au programme Venellois municipal (100 maisons rénovées pour Venelles)).

Il nous a été demandé de nous taire et de passer à la question suivante, car il était difficile de croire que l'on nous demandait 2 900 euros pour une étude qui finalement a dû coûter 150 euros.

Mais suite à cette brillante manifestation, nous avons transmis les dossiers au service de l'urbanisme de Venelles. Il semble que suite à cette intervention les choses ont évolué pour préserver le consommateur Venellois. Il ne nous a pas été possible de faire constater que sur plus de 100 projets analysés par la CPA dans le cadre de la Charte de l'Environnement, aucun ne comportait d'élément économique et financier permettant de rationaliser les choix et les objectifs de ces projets.

Nous rappellerons que toute institution publique, financière ou pas, appuie ses critères sur 2 éléments importants de choix, à savoir : la durabilité du projet lui-même et de l'investissement, c'est-à-dire son impact économique et sa capacité à générer une autonomie financière et politique, et une analyse économique basée sur des données concrètes, qualitatives et quantitatives permettant d'asseoir et stabiliser la mise en œuvre du projet.

Ce type d'approche qui est utilisé dans le monde entier sous des formes diverses, ne peut être considérée par les fonctionnaires de la CPA et par les politiques qui appuient leurs décisions et leur volonté.

Il est vrai que piloter un projet d'investissement sans cadre financier, ni cadre économique, permet aux fonctionnaires de la CPA de dynamiser leur fonctions et de justifier leurs apports (intellectuels et techniques...).

Suite à ces expériences et après avoir informé le vice Président de la CPA en charge du développement durable, notre association a décliné toute offre et sollicitude de la part de la direction de l'environnement de la CPA. Parallèlement nous avons sollicité plusieurs fois la CPA pour avoir un organigramme et une définition de fonction des fonctionnaires de ce service, nous n'avons jamais reçu de réponse malgré plusieurs courriers simples et recommandés, ceci depuis plus de 5 ans.

Ce qui pour une association est totalement insupportable, et le refus systématique ainsi que la volonté de ne pas mettre à disposition les textes votés par l'assemblée communautaire (extraits du registre des délibérations du conseil communautaire) et ceci malgré plusieurs demandes à la Présidente de la CPA, comme au Directeur du secrétariat Général de la CPA.

Nous n'avons pu avoir que quelques documents en passant par des élus de la CPA, mais nous n'avons jamais eu de document sur le projet de la piscine qui doit être réalisée à Venelles. Nous avons pourtant dans notre équipe des personnes compétentes qui avaient des informations à transmettre. L'administration en charge du dossier est restée muette.

Il en est de même pour la voie ferrée de la RN 96, rond point de la gare ainsi que de l'arrêt ferroviaire prévu de longue date. Ces deux questions ont fait l'objet de plusieurs discussions et textes de la CPA ainsi que de votes de données budgétaires permettant des évaluations d'études afin de mieux connaître les différentes hypothèses du dossier. Ceci malgré plusieurs lettres recommandées adressées à la direction générale des services de la CPA.

Le dernier avatar concerne une convocation que notre association a reçue de la CPA pour se rendre à une présentation des travaux de l'ex RN 96 au quartier des Logissons. Dossier présenté par la CPA où madame l'ingénieur chargé du dossier a refusé de nous transmettre le dossier car elle n'a pas l'obligation de parler à une association agréée (cirons les bottes de ces ingénieurs, attitude ridicule qui a été compensée par l'accueil du directeur des travaux de la municipalité qui a pu nous transmettre, après accord du maire, le dossier).

### **La municipalité de Venelles**

Que reste-t-il de l'environnement ? Voilà ce que me disait un de nos adhérents, qui pourtant a été proche de la municipalité.

Que reste-t-il vraiment et que s'est-il passé ?

Notre association n'a jamais voulu adhérer aux leurren liés aux opérations des Michelons. Nous avons une connaissance des procédures financières et de la gestion financière des budgets européens pour avoir toujours confirmé qu'aucune ligne de crédit n'était liée au projet d'aménagement qui était proposé par la municipalité.

Chacun remarquera que pendant que l'on nous parlait des Michelons, des projets immobiliers voyaient le jour sur plusieurs lieux de la commune sans aucune promotion ni information de la part de la municipalité qui considérait qu'il s'agissait là de dossiers privés.

Nous voudrions sur ce plan, une fois de plus, confirmer l'abus de ce raisonnement puisque par exemple dans le cas d'Iveco, c'est la municipalité et son premier magistrat qui dans un courrier a sollicité le préfet de région pour la création d'un supermarché, qui rappelons-le, devait avoir un impact de 12000 à 18000 voitures par mois, ceci au nom de l'Agenda 21 qui demande à ce que l'on limite le transport de voitures individuelles !

Notre association a dû s'associer avec des personnes physiques pour engager une procédure auprès des tribunaux administratifs pour faire annuler les décisions municipales.

Nous rappelons si nécessaire que nous avons eu gain de cause pour limiter l'invasion des populations d'Aix Nord qui viendraient dans la zone commerciale des Logissons.

Rappelons que le projet en question était appuyé par une chaîne de distribution qui met en vente des produits chinois à bas prix (groupe Giffi).

Ce projet comportait aussi une chaudière à bois écologique dont on n'a jamais pu comprendre quelle était sa finalité dans ce projet (CQFD).

### ***Que reste-t-il du développement durable à Venelles ?***

si ce n'est cette parabole en plein centre du village dont les services de communication de la Mairie ne nous ont jamais présenté de photos de personnes venant recharger leur batterie en ce lieu.

### ***Que reste-t-il du développement durable à Venelles?***

quand l'adjoint en charge du développement durable organise un salon sur le développement durable sans avoir la moindre communication ni échange avec les associations existantes liées à l'environnement, tout en notant que votre association a écrit à plusieurs reprises à cet adjoint pour lui rappeler son existence, et que le dysfonctionnement probable de son service ou son absence de compétence à l'écriture, ne lui ont pas permis de rédiger un accusé de réception aux courriers.

### ***Que reste-t-il du développement durable à Venelles ?***

quand on a planté des palmiers en entrée de ville pour rappeler le futur assèchement de la Durance et le drame de nos forêts.

D'autres exemples peuvent être donnés et les documents restent disponibles, mais nous souhaiterions que le courrier et les questions qui sont portées par ces courriers, puissent faire l'objet de réponse ou d'accusé de réception. Nous sommes dans l'attente d'un peu plus de 35 à 45 accusés de réception de courriers adressés à Monsieur le maire ou à ses adjoints, restés sans réponse (voir l'assemblée générale de notre association de 2012).

Nous avons à plusieurs reprises organisé des manifestations pouvant intéresser à la fois les Venellois et les élus de notre commune, chaque manifestation a fait l'objet d'une lettre d'invitation à l'ensemble des élus. Monsieur le maire de l'époque s'est déplacé quand monsieur Robert Delmas, chargé de mission auprès du ministre de la recherche, est venu nous parler des changements climatiques et des hypothèses ; mais pour les autres conférences, point de délégués municipaux, point d'intérêt.

Nous rappellerons que nous avons pu faire venir à Venelles monsieur Jean Jacquinet, conseiller scientifique et chargé de mission du président de la République, personne qui a assuré la construction et la mise en œuvre de ITER dans notre région.

Combien d'élus municipaux sont venus écouter monsieur Joël Guiot , directeur de recherches pour les questions climatiques propres à notre région ?

Nous avons organisé, à tort il est vrai, une rencontre avec un des meilleurs philosophe de notre temps, monsieur Jean-François Mattei pour nous parler de l'environnement. Pas l'ombre d'un adjoint ou d'un élu municipal.

### **Mais quelques résultats**

Les opérations liées au carrefour des Michelons et surtout la création d'un parking relais ont contraint les organisateurs dans leur projet à arracher les arbres, seule partie verte de cette zone du village.

Quelle a été notre surprise de constater que l'élu aux finances de l'époque n'était pas au courant du montant des dotations municipales comme des dotations de la CPA. Il a fallu lui transmettre une copie des documents pour le convaincre, alors qu'il s'appuyait sur la ferme et l'unique solution d'arracher les arbres de cette zone.

Nous ne savons pas aujourd'hui quel sera l'avenir pour ces arbres et cette zone.

### **Quelles sont nos propositions et remarques aujourd'hui à la veille de ces élections municipales ?**

Dans l'ensemble nous constatons que Venelles bénéficie de conditions de vie qui restent agréables et enviables. Même si nous le regrettons, beaucoup d'actions même petites, peuvent permettre d'améliorer cette vie villageoise.

Les services de proximité sont dans l'ensemble satisfaisants, mais il est temps de vouloir mieux développer le concept de village pour lui conserver ce liant entre les citoyens et les générations qui le composent. Il est regrettable que notre association ait dû se battre dans la salle du conseil municipal pour préserver le concept de village en l'opposant à "ville".

Combien de fois on nous a accusés d'utiliser des propos désuets quand nous voulions promouvoir le village. Il semble qu'en cette période électorale, la plupart des candidats souhaitent conserver ce concept de village comme lien de la société.

### **Nos grandes questions**

- Nous constatons qu'il n'y a pas de Plan d'Aménagement du territoire de la commune qui permettrait d'assurer un minimum de transparence pour les investisseurs, la commune et les Venellois.
- Nous constatons qu'il n'y a pas de Plan de Circulation sur la commune permettant d'organiser cette circulation qui pose bien des problèmes sur le plan géographique comme sur le plan des horaires de circulation (phénomène pendulaire).
- Nous constatons qu'il n'y a pas de Plan d'Aménagement des Risques d'Inondation, ni le moindre élément de programmation pour protéger les biens des personnes et des Venellois (entre 18 et 23% des Venellois sont en risque d'inondation si l'on se réfère aux cartes hydrologiques de l'ancien projet PLU).

- Nous constatons qu'il n'y a pas d'efficacité dans les réseaux de collecte des eaux usées puisque nous constatons une saturation les jours de pluies et les jours d'orages.
- Certes la réalisation de ces plans permettrait de connaître mieux les besoins réels d'aménagement de notre commune, cela permettrait aussi de donner une visibilité et une transparence à l'aménagement communal.

### Conclusions provisoires

On constate que nous avons reçu ces derniers temps beaucoup de propositions des différents partenaires de cette élection municipale. La place des associations non sportives n'a jamais fait l'objet de respect ni de véritable dialogue.

La complexité des hiérarchies (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté d'agglomération du Pays d'Aix, et Commune) est accentuée par le fait que chaque structure rédige et publie des chartes liées au développement durable et à l'environnement, mais aucune ne contient des contraintes juridiques, si par hasard une structure administrative les viole ou refuse de les prendre en considération.

Les parcours de combattant réalisés pour avoir certains documents du Conseil Général, de la CPA ou de la Commune, ont duré plusieurs mois et plus de 80% d'entre eux n'ont jamais fait l'objet de réponses, 20% d'entre eux ont par contre fait l'objet de commentaires et dans 50% de ces derniers lots ne répondaient pas aux questions soulevées.

La véritable question pour ces élections est de savoir si les personnes en charge à l'avenir du développement durable et de l'environnement sur la commune appartiendront au même groupe d'illettrés que ceux que nous subissons depuis plusieurs années.

PS : a/ le nombre de leurres qui nous ont été présentés depuis 5 ans est innombrables. Ont-ils été présentés par incompetence ou une volonté délibérée ?

b/ Faut-il rappeler que les associations ont participé à la rédaction d'un code de bonne conduite voté en Conseil Municipal, mais elles n'ont jamais été invitées à le parapher.



Guy-Jean Abel,

*Président A.V.E*